

**Mise en place d'un Dialogue sur les migrations
dans les États membres de la COI - DiMOI**

Le 33^{ème} Conseil des ministres de la COI a demandé au Secrétariat général de poursuivre la réflexion dans le domaine de la circulation des personnes et des biens dans l'espace régional en vue de proposer les solutions répondant aux préoccupations des États membres notamment en ce qu'il s'agit des dessertes aériennes et de la facilitation des déplacements (Décision 6).

En réponse à cette décision et sur recommandation de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), partenaire de la COI sur les questions migratoires, le Secrétariat général a proposé aux États membres la mise en place d'un processus consultatif régional (PCR), comme cela existe déjà dans plusieurs communautés économiques régionales en Afrique (SADC, COMESA, CEDEAO etc.) afin de disposer d'une plate-forme intergouvernementale non contraignante qui traiterait spécifiquement des questions de migration en vue de garantir une position commune et une cohérence des politiques nationales en la matière.

Le « Consensus de Mahé », portant sur la mise en place d'un « **Dialogue sur les migrations - DiMOI** » au sein de l'espace COI, fut adopté par le 34^{ème} Conseil des ministres le 06 mars 2020 à Victoria (Décision 6). Le Secrétariat général est mandaté pour prendre les dispositions en vue de la concrétisation de cette initiative.

A cet effet, la note d'orientation, ci-jointe, a été préparée avec l'appui de l'OIM en vue de proposer les modalités de fonctionnement et de travail pour le DiMOI et présenter des recommandations quant à la structure de gouvernance, le mode opératoire, les mécanismes de financement qui assureront la pérennité du DiMOI pour examen et approbation par les États membres. Ce document est établi sur la base des enseignements tirés d'autres PCR sur la migration et des spécificités régionales de la COI.

Dans le même temps, le Secrétariat général entretient un dialogue soutenu avec l'OIM sur les différentes problématiques liées aux migrations, notamment concernant les actions entreprises aux niveaux sous-régional et continental auxquelles la COI pourraient être invitée à participer (libre-circulation, sécurité maritime, santé, changement climatique...).

Proposition de décision**Le Comité des OPL :**

- a) Approuve les recommandations faites quant à la structure de gouvernance, le mode opératoire, les mécanismes de financement en vue d'assurer la pérennité du DiMOI ;**
- b) Accueille favorablement la tenue de la première réunion virtuelle du DiMOI au début de l'année 2021 et demande au Secrétariat général de prendre les dispositions pour son organisation ;**
- c) Remercie le Secrétariat général de la proposition faite sur les modalités de fonctionnement et de travail pour le DiMOI ;**
- d) Réitère ses remerciements à l'endroit de l'OIM pour l'appui apporté en vue de la mise en place de ce mécanisme régional.**

Annexe – Proposition de modalités de fonctionnement et de travail pour le DiMOI

Rappel : Décision n°6 du Conseil des ministres du 06 mars 2020 - Libre circulation des personnes et des biens dans l'espace COI

Le Conseil des ministres de la COI :

- a) *Félicite la présidence seychelloise pour les avancées réalisées sur la question prioritaire de la libre circulation des personnes et des biens et remercie le Secrétariat général du travail effectué dans ce cadre ;*
- b) *Exprime sa reconnaissance à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour l'appui apporté en vue de faciliter la construction du dialogue régional autour de cette question.*
- c) *Prend note du « Consensus de Mahé » du 28 août 2019 sur l'établissement d'un processus informel et non contraignant de dialogue sur les migrations pour les États membres de la COI ;*
- d) *Approuve la mise en place d'un « Dialogue sur les migrations » au sein de l'espace COI et demande au Secrétariat général de prendre les dispositions requises afin de concrétiser cette initiative.*